

La crue de 1910, un siècle après

La Seine en partage

La crue de 1910,
un siècle après

Colloque du 1^{er} décembre 2009

à l'Assemblée nationale,
immeuble Chaban-Delmas

Qu'a-t-on fait depuis 1910 ?

a) Pour limiter la crue :

Le rôle des Grands lacs de Seine, Pascal POPELIN, président des Grands lacs de Seine.

C'est à l'ingénieur Belgrand, spécialiste des questions hydrauliques, que revient l'idée des barrages-réservoirs. Il s'intéresse au mécanisme des crues de la Seine et met sur pied le premier service de prévision. S'il théorise le dispositif consistant à retenir l'eau en amont de la capitale afin d'écrêter les crues, il ne retiendra pas cette solution. Requéranant des zones imperméables situées très en amont de la région parisienne (les premières se trouvent à plus de 200 km de Paris), elle lui semble mal adaptée.

Au lendemain des inondations de 1910, la commission Picard s'interroge sur la mise en place des dispositifs visant à minimiser les effets de crues à venir. Parmi les solutions techniques évoquées, celle des barrages-réservoirs n'est pas retenue. Prenant acte qu'une grande crue résulte de la simultanéité des crues de la Seine et de ses affluents, la commission privilégie un projet de détournement de la Marne, afin qu'elle contourne Paris. Ce projet pharaonique ne verra jamais le jour.

Deux événements vont remettre l'idée des barrages-réservoirs au cœur des débats : la sécheresse de 1921, qui cause un étiage sévère de la Seine, et une nouvelle crue conséquente de la Seine en 1924. La commission Dusuzeau, dans un contexte où l'on se préoccupe aussi de production électrique, se penche sur ces deux problèmes et considère enfin les barrages-réservoirs comme une possibilité de réponse commune. L'ingénieur Chabal sera un des plus fervents partisans de cette option, allant jusqu'à envisager 23 réservoirs capables de stocker 2,4 milliards de mètres cubes d'eau. Le rapport final de la commission Dusuzeau retiendra l'idée de 3 ou 4 petits barrages. Dans les années 30, est ainsi réalisé le barrage de Champaubert, en dérivation de la Marne, tandis qu'on entame à Pannecière, dans l'Yonne, la construction du premier grand lac-réservoir.

Parallèlement se mettent en place les premières structures destinées à porter et encadrer ces projets. Le Service technique du port de Paris (STPP) est créé en 1917, avec pour premier directeur Fulgence Bienvenüe. Le Service des barrages-réservoirs (SBR) voit le jour en 1928, au sein du département de la Seine et de la ville de Paris. Quarante ans plus tard, quand prend effet la loi de 1964 sur la partition du département de la Seine, l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) – connue

aujourd'hui sous le nom de « Grands lacs de Seine » – prend la relève. Elle regroupe la ville de Paris et les départements de la petite couronne, acteurs historiques des lacs-réservoirs. Celui de Pannecière, dont les travaux ont été interrompus par la guerre, est mis en eau en 1949. Suivront, en 1966, le lac-réservoir Seine, ou lac de la forêt d'Orient, près de Troyes ; en 1974, le lac-réservoir Marne, réalisé à partir de celui de Champaubert et d'une capacité bien supérieure (350 millions de mètres cubes contre 23 millions). Le dispositif est complété en 1990 par le lac-réservoir Aube, ou lacs du Temple et d'Amance.

Un ouvrage de régulation est donc présent sur les quatre principaux cours d'eau du bassin, en amont de l'agglomération parisienne. De décembre à juin, ils sont remplis par prélèvement de débit dans la rivière ou le fleuve, afin de limiter la probabilité de montée des eaux. À partir de juillet, parfois jusqu'à début décembre, ils remplissent leur fonction de soutien d'étiage en restituant de l'eau.

Les lacs-réservoirs ont démontré leur capacité à remplir une des fonctions qui leur avait été assignée : la garantie de ressource en eau, pour une agglomération forte de 11 millions d'habitants qui consomment environ 3 millions de mètres cubes par jour. Entre juillet et octobre, ils fournissent environ les deux tiers du débit d'étiage en région parisienne. Leur impact est donc décisif. Dans la zone comprise entre les lacs eux-mêmes et la région parisienne, ils servent à l'agriculture, à la production d'électricité (centrale de Nogent-sur-Marne) et à l'industrie. Là où ils sont situés, ils jouent un rôle économique important, soutenant notamment le tourisme, le développement de parcs naturels, etc.

Quant à leur fonction d'écrêtement des crues, leur rôle semble *a priori* bien plus modeste : en cas de crue centennale, ils permettraient d'abaisser la ligne d'eau de 70 cm à Paris. Si l'on considère que c'est seulement lorsque le niveau d'eau dépasse les 6 mètres, on mesure mieux l'importance d'un abaissement de 70 cm. En outre, les dégâts augmentent de façon exponentielle, à mesure que l'eau monte. L'impact des Grands lacs de Seine est donc tout sauf négligeable. Une étude a démontré qu'il permettrait d'éviter le quart du montant que représentent les dégâts, estimés en 1998 à 12 milliards d'euros hors réseaux. Dans l'attente d'une actualisation, on estime aujourd'hui que ce montant avoisinerait les 18 milliards d'euros.

Certains ont opposé que la capacité de retenue des 4 barrages-réservoirs (830 millions de mètres cubes), était dérisoire, comparée aux 6 milliards de mètres cubes charriés par la crue de 1910. Mais la masse d'eau ayant débordé au-dessus du niveau des berges représentait « seulement » 2,4 milliards de mètres cubes. S'il est illusoire de penser que les barrages-réservoirs constituent une protection totale

contre une crue majeure, il est tout aussi inexact de prétendre qu'ils ne servent à rien.

D'autres aménagements peuvent encore être réalisés sur le bassin de la Seine. Les Grands lacs de Seine conduisent actuellement deux projets. Le premier vise à garantir la pérennité des ouvrages existants. Il nécessitera dans un futur proche 40 millions d'euros de travaux, 70 millions dans un avenir plus lointain. En matière d'aménagements nouveaux, l'établissement travaille aussi depuis plusieurs années à l'étude d'un ouvrage exclusivement voué à l'écrêtement des crues, en amont de la confluence Seine-Yonne, dans la plaine de la Bassée (Seine-et-Marne). Voué à limiter les effets de la concomitance des crues des deux cours d'eau, il abaisserait la ligne d'eau de 30 à 40 cm supplémentaires à Paris. L'étude de faisabilité sera terminée en 2014. Le coût global de ce cinquième ouvrage est évalué à 500 millions d'euros.

En dehors des ouvrages gérés ou à l'étude, les Grands lacs de Seine travaillent au développement des actions de réduction de la vulnérabilité, aux questions de préservation de la ressource en eau et de protection des milieux. L'établissement public réfléchit aussi à la problématique de la gouvernance, puisque les différentes actions menées ne sont efficaces que si elles sont coordonnées sur un territoire cohérent – en l'occurrence la partie amont du bassin de la Seine. Se pose aussi la question des ressources, dans le contexte de restriction budgétaire actuel et de crise financière pour les collectivités locales. Les Grands lacs de Seine se positionnent aujourd'hui pour devenir établissement public territorial de bassin (EPTB) : pour mener à bien ses missions et ses projets, mais aussi pour dépasser la logique de l'histoire qui a conduit les Parisiens à sortir de leur territoire pour réaliser des aménagements. Il serait logique d'associer aujourd'hui l'ensemble des collectivités concernées par ces aménagements et projets, dont ils bénéficient également, à leur gouvernance.